

Edito

... Au fil de l'eau...au fil des mots...



Ce qui peut nous sembler évident ne l'est pas forcément pour tout le monde. C'est pourquoi les élus de vos communes qui siègent aux Assemblées Générales du S.I.V.O.M. et qui vous représentent, ont unanimement souhaité que nous communiquions avec vous.

Nous avons donc pensé qu'une « lettre » annuelle d'informations créerait le trait d'union indispensable entre vous et nous. Dans ce premier numéro, nous allons vous expliquer les différentes missions du S.I.V.O.M., vous présenter les moyens humains et opérationnels dont le Syndicat dispose pour tenir ses engagements, et les moyens dont il doit se doter pour se développer et répondre toujours plus, toujours mieux à vos besoins et aux exigences d'une législation rigoureuse et soucieuse d'un développement durable.

Comme vous l'avez tous remarqué, l'environnement est au cœur de toutes les préoccupations « à juste titre » car gérer au mieux les ressources naturelles telles que l'EAU, c'est préserver notre santé, notre monde, celui de notre descendance ...

Cela passe, par exemple, par le développement du service assainissement, qu'il soit collectif ou non collectif. Votre syndicat s'y attelle depuis quelques années et notamment depuis 2008-2009. Vous lirez dans les pages qui suivent, les objectifs que nous nous sommes fixés pour atteindre ce but, maîtriser le cycle de l'EAU, de sa distribution jusqu'à son recyclage...

Nous espérons que ce petit bulletin vous intéressera et vous permettra de mieux nous connaître.

Enfin, c'est l'occasion pour moi de rendre hommage à tous les élus et tous ceux qui ont consacré de leur temps depuis 1949, à une mission de service public des plus essentielles...

Bonne lecture !



Bernard FAUREAU
Président du S.I.V.O.M

SOMMAIRE

- Le Mot du Président (p. 1)
- Les sigles expliqués (p. 1)
- Vous avez dit S.I.V.O.M.? (p. 2 et 3) :
Historique du Syndicat,
Missions et services...
- Le Cycle de l'Eau :
Simple comme un verre d'Eau... (p. 4 et 5)
Regard sur l'Assainissement collectif (p. 6)
Du côté du S.P.A.N.C. (p. 7)
- Les Brèves du Syndicat (p. 8)
- Bon à savoir... (p. 8)

Les sigles expliqués :

S.I.A.E.P. :	Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable.
S.I.V.O.M. :	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
S.M.E.A. :	Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier.
S.P.A.N.C. :	Service Public d'Assainissement Non Collectif.
A.C. :	Assainissement Collectif
A.N.C. :	Assainissement Non Collectif
STEP :	Station d'Épuration (équipement d'assainissement collectif)
H.T.E. :	Bureau d'Études « Habitat Territoire Environnement »

Notre Syndicat...au fil de l'eau, au fil du temps...

Date de naissance du S.I.A.E.P. de Nord Rive Droite du Cher : **15 novembre 1949...**

Braize, Le Brethon, L'Etelon, Louroux-Bourbonnais, S¹-Caprais, Urçay, Le Vilhain, Vitray et Meaulne se regroupent pour gérer et développer leurs réseaux d'eau potable.

Vallon-en-Sully, Hérisson et Saint-Bonnet-Tronçais adhèrent uniquement pour certains de leurs hameaux.

Les dates à retenir qui marquent l'évolution de notre structure :

◆ De 1950 à 1963, création de **sept puits de captage**.

◆ En 1964 : début des travaux de la station de pompage de « Prévallon » à VALLON- EN-SULLY et des premiers travaux de réseaux.

◆ En 1965, la distribution d'eau potable commence... À cette occasion, un « Fontainier » est recruté.

◆ De 1972 à 1976, adhésion de Hérisson et de Saint-Bonnet-Tronçais

◆ 1988 : adhésion de Vallon-en-Sully



1988 S.I.A.E.P. = 12 communes adhérentes...

En 1988, le réseau de distribution est entièrement réalisé !!!

De 2000 à aujourd'hui : recherche de **nouvelles ressources** d'eau potable, **renovation des réservoirs** et **sécurisation du réseau d'eau potable** par l'intermédiaire du **S.M.E.A.**



1^{er} Janvier 2009 : Adhésion de **Urçay, Louroux-Bourbonnais, le Vilhain et Vallon-en-Sully** au service **Assainissement collectif** (adhésion de Saint-Bonnet-Tronçais et Hérisson en 2002 et 2006).

◆ Années 1990 : nécessité de prévoir des programmes d'investissement pour le **renforcement de réseaux** et l'**extension de la zone de captage des eaux souterraines**.

◆ 2000, le S.I.A.E.P devient S.I.V.O.M. car l'**Assainissement** devient logiquement sa **2^{ème} compétence**.

2008 : construction d'un bâtiment technique, rénovation et extension du bâtiment administratif, recrutement d'une équipe administrative et technique pour renforcer les équipes déjà en place et pour assurer le développement du service **Assainissement collectif** et du **S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**.



Mais encore ... ?

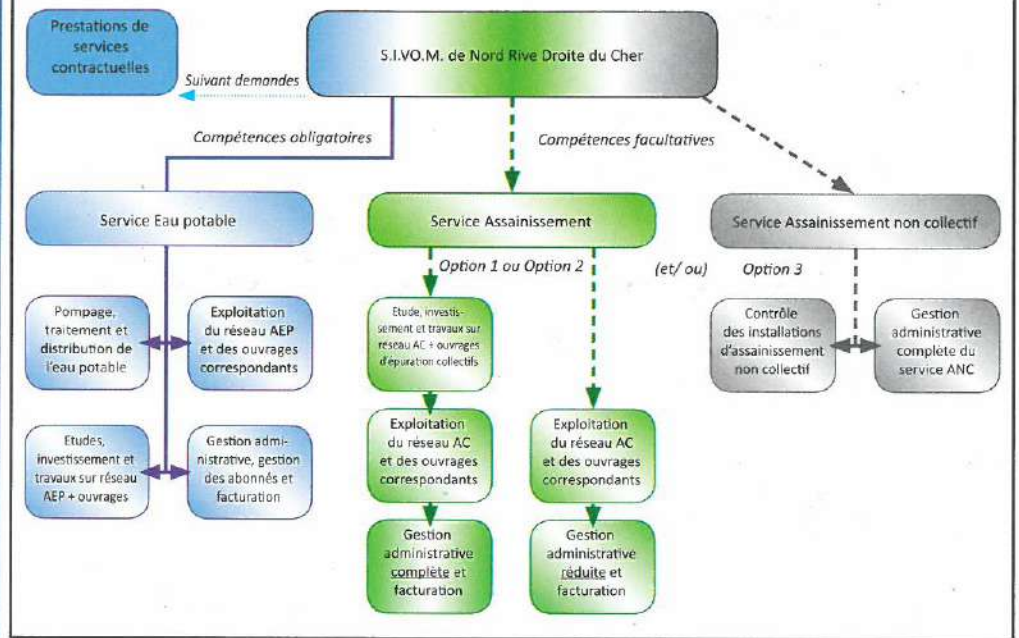
Le Pouvoir exécutif du S.I.V.O.M.

Le Pouvoir exécutif du S.I.V.O.M. est représenté par son Comité Syndical qui lui-même est composé de délégués élus par le conseil municipal de chaque commune membre. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Les délégués suppléants siègent au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du (ou des) délégué(s) titulaire(s).

Un Président et deux Vice-Présidents sont élus parmi les membres du Comité Syndical. A ce jour, le **Président du S.I.V.O.M.** est **M. Bernard FAUREAU**, et les deux Vice-Présidents sont **M. Mohammed KEMIH** et **M. Alain GAUBERT**.

Le Bureau du S.I.V.O.M. est composé du Président, des deux Vice-Présidents et de plusieurs membres du Comité Syndical. Le Bureau peut recevoir du Comité une délégation pour le règlement de certaines affaires.

Les Missions du S.I.V.O.M. :



Notre logo

Il a été réalisé avec le concours des élèves du Collège Alain Fournier de Vallon-en-Sully.

L'idée était de représenter les missions du S.I.V.O.M....

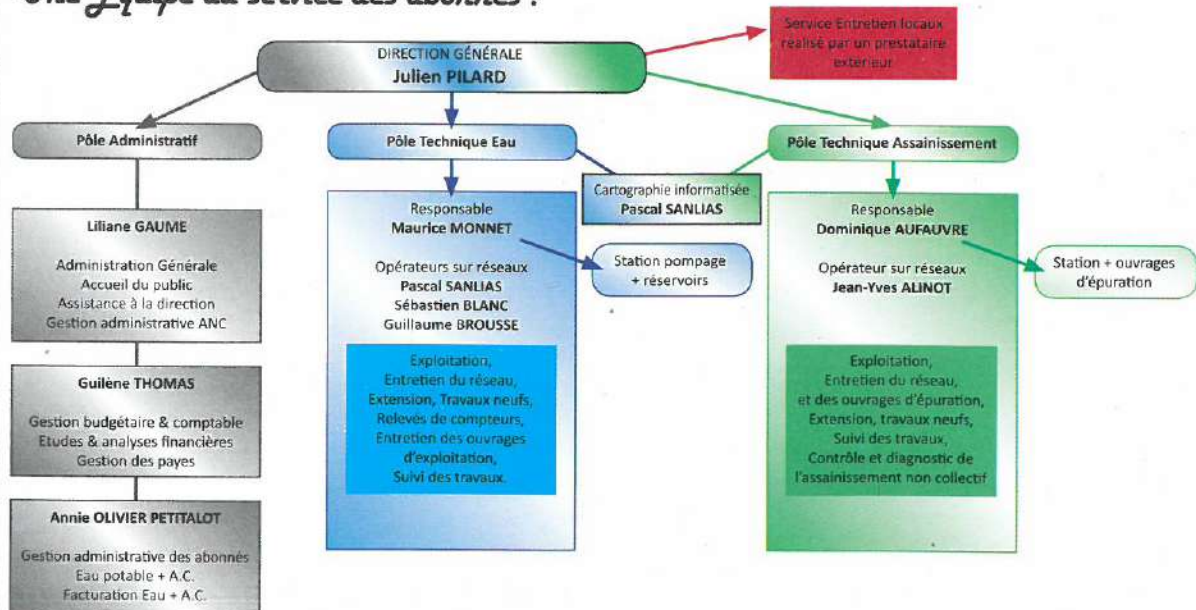
- ◆ **Goutte bleue**, l'eau potable que nous vous acheminons...
- ◆ **Goutte grise**, l'eau usée que vous rejetez...
- ◆ **Goutte verte**, l'eau que nous assainissons avant de la rendre à son milieu naturel...
- ◆ Les flèches indiquent le déroulement logique de ces missions et symbolisent le recyclage, nécessaire à la préservation de notre environnement...
- ◆ La ligne noire représente le Cher ou l'autoroute A71.



Les communes adhérentes :

LE BRETHON
LOUROUX-BOURBONNAIS
SAINT-CAPRAIS
LE VILHAIN
L'ETELON
VITRAY
URCAY
MEAULNE
HERISSON
BRAIZE
SAINT-BONNET-TRONCAIS
VALLON-EN-SULLY

Une Equipe au service des abonnés :



De l'EAU... Pour qui... ? Pour quoi... ?

- ◆ Pour nous tous, quel que soit notre âge... à la maison, au travail, à l'école... pour boire, cuire nos aliments, pour notre toilette, le ménage, la lessive, l'arrosage... pour nos appareils électroménagers, notre chauffage central...
- ◆ Pour les agriculteurs... pour alimenter le bétail, irriguer les cultures...
- ◆ Pour les industriels, les artisans... l'eau participe à la fabrication de nombreux produits...
- ◆ Pour la défense incendie, les espaces verts, la voirie...



Simple comme un verre d'eau potable...

Rien n'est plus simple que d'ouvrir un robinet, laisser couler un filet d'eau propre dans un verre et s'en désaltérer... simple comme un verre d'eau pourrait-on dire !

Et pourtant... cette eau, il faut la **chercher**, la **pomper**, la **filtrer**, la **traiter** pour la rendre potable, l'analyser, l'acheminer jusqu'au robinet... Il faut bien sûr entretenir et développer toutes les installations techniques et infrastructures mises en place pour vous assurer en quantité suffisante une eau de qualité...

Pour cela des études, des travaux, des nouvelles acquisitions sont nécessaires...

...Quand vous recevez votre facture c'est aussi tout cela que vous payez.

Le cycle technique de l'eau

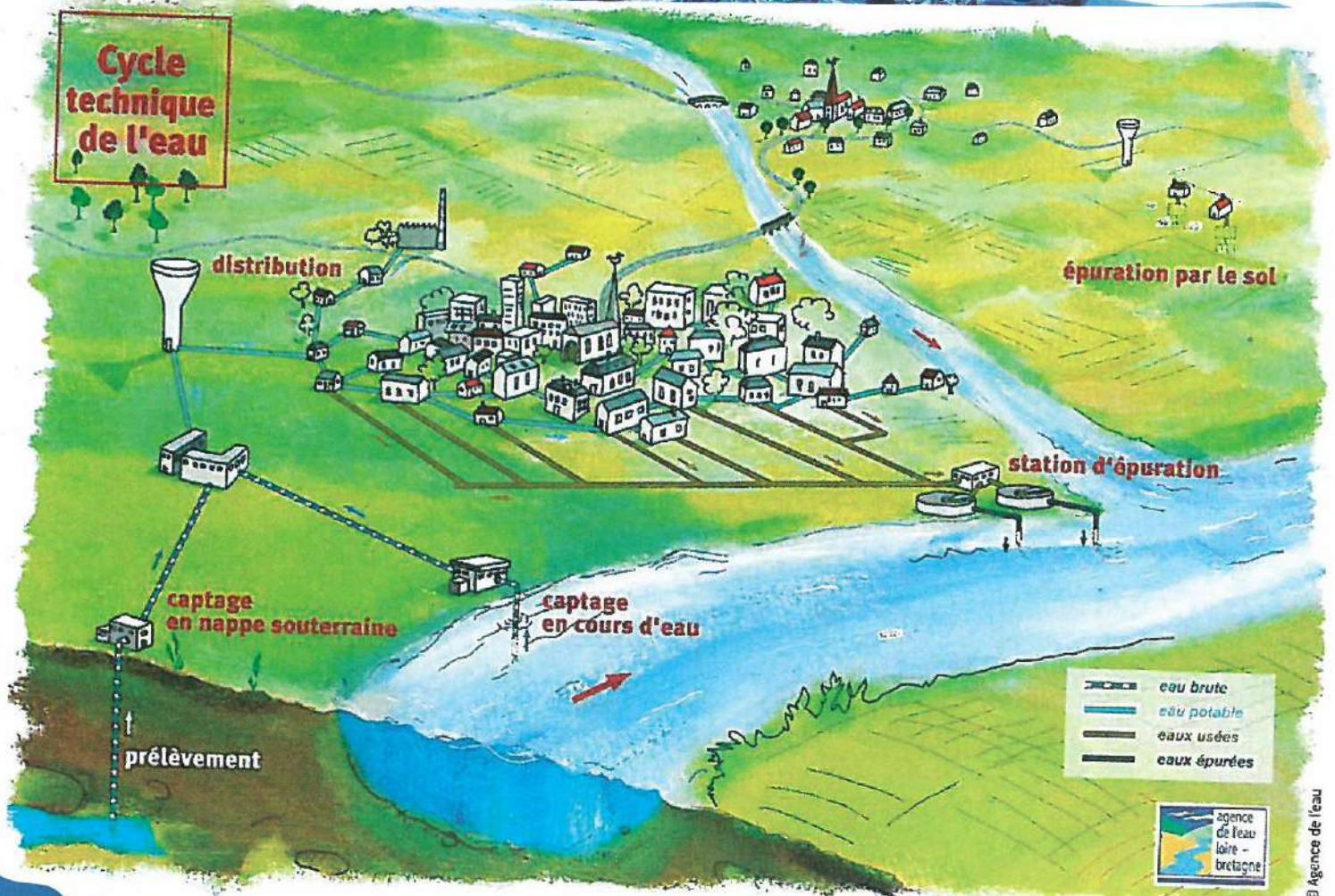
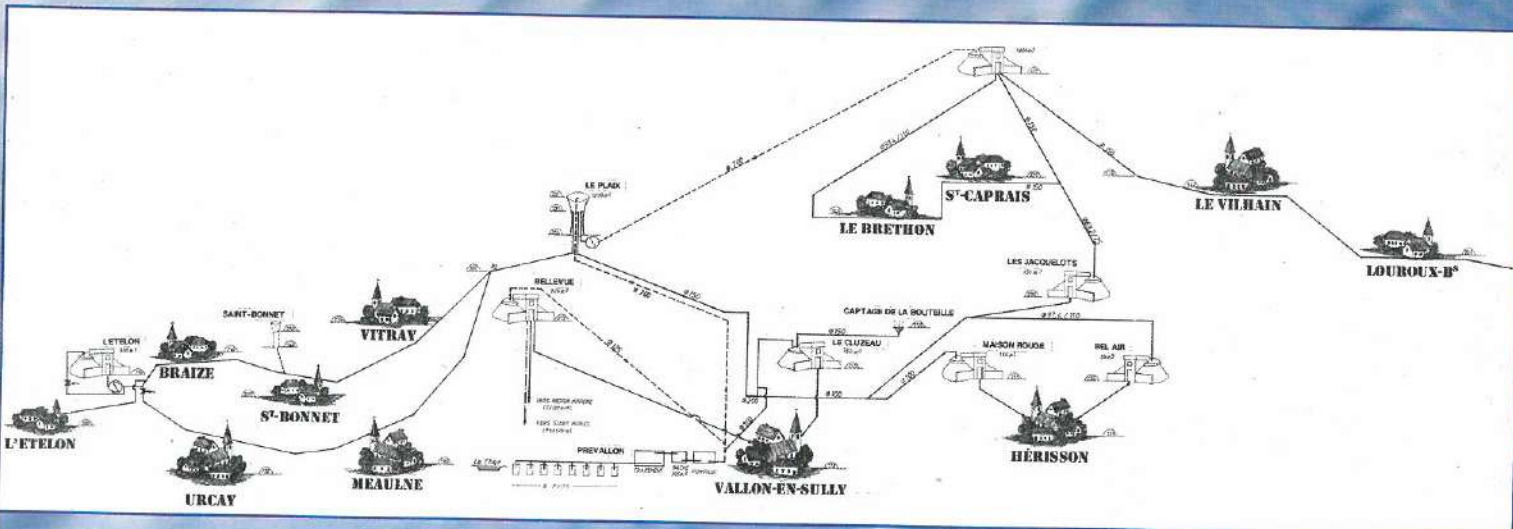


Schéma de principe de distribution de l'eau potable sur le territoire du S.I.V.O.M.



Capter l'eau... Les puits de captage...

En 2008, Le volume prélevé dans la ressource était de $564\,353\text{ m}^3$ pour un volume facturé sur cette même période de $430\,000\text{ m}^3$. Le rendement du réseau était donc de 76 %.

Objectif à atteindre en 2030 : rendement de 80 %.

Pour mémoire, dans les années 80, le rendement était de 55 %.



Puits de captage de Prévalon



A l'intérieur du puits



Filtration de l'eau

Références des unités de stockage du Syndicat :

Les réservoirs d'eau potable du S.I.V.O.M., qui sont au nombre de huit sans compter celui de la station de pompage, sont répartis de manière stratégique (altimétrie) pour desservir correctement l'ensemble de la population concernée par notre réseau (voir schéma ci-dessus).

Le plus important est le réservoir situé au lieu-dit « Le Plaix » sur la commune MEAULNE (réservoir sur tour), un des points culminants du territoire du Syndicat. Sa capacité de stockage est $1\,200\text{ m}^3$.

C'est aussi un point stratégique pour la distribution de l'eau du Syndicat car l'ensemble de l'eau pompée puis traitée transite par cette unité avant d'être acheminée vers d'autres réservoirs « tampons » semi-enterrés.



Réservoir sur tour «Le Plaix», Meaulne



Réservoir semi-enterré «Le Champ de la Corne», Le Vilhain

L'EAU, une ressource à préserver...

Il n'est pas besoin de chercher des arguments pour vous convaincre...

L'homme ne peut pas vivre sans eau...

C'est une évidence pour tous. Pour cette raison, nous devons tout faire pour la protéger, la mettre en valeur et favoriser son développement. C'est ce que l'on peut appeler une « **mission d'intérêt général** » dont nous sommes **TOUS** acteurs.

D'ici à 2015, une directive Européenne fixe comme objectif que tous les milieux aquatiques soient « **en bon état écologique** », c'est-à-dire en qualité et quantité suffisantes afin de garantir la santé humaine et le respect de l'environnement qu'il soit végétal ou animal...Le traitement des eaux usées domestiques doit donc être amélioré.

C'est dans cette optique que votre Syndicat lancera des actions d'assainissement d'envergure dans les prochaines années.



IMPORTANT !

Si votre habitation est dans une zone d'assainissement collectif et qu'un réseau de collecte des eaux usées passe au droit de votre terrain, **vous avez l'obligation** de vous y raccorder **dans un délai de 2 ans** (délai qui peut être prorogé exceptionnellement en fonction du règlement d'assainissement de votre S.I.V.O.M.).

L'ASSAINISSEMENT... comment ça marche ?

Les eaux usées domestiques doivent être collectées puis assainies avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

En épurant nos eaux usées (eau de cuisine, WC, salle de bain ...) avant de les rejeter dans le milieu naturel, nous limitons notre impact sur l'environnement et favorisons un cadre sain pour les milieux aquatiques.

La gestion de l'assainissement et de l'alimentation en eau potable relève de la responsabilité du S.I.V.O.M. pour ses Communes adhérentes. Elle est donc assurée directement par les employés du S.I.V.O.M.

Selon le type d'habitat et le choix des Communes, l'assainissement peut être **collectif** ou **individuel**.

En effet, chaque Commune regroupe par secteur les habitations qui seront raccordées à **une station d'épuration collective** d'une part et celles qui devront disposer d'un **assainissement individuel** d'autre part.

Regard sur l'Assainissement Collectif ...

1 LES EAUX À TRAITER

- > Les eaux usées (venant des WC, salle de bain, cuisine...)
- > Les eaux pluviales (se chargeant en polluants lors de leur ruissellement)

2 LA COLLECTE : 2 POSSIBILITÉS

- > Un réseau de collecte unitaire, qui récupère et dirige les eaux usées et les eaux pluviales vers la STEP
- > Un réseau séparatif qui achemine les eaux usées vers la STEP et les eaux pluviales vers un milieu récepteur

LES PRÉ-TRAITEMENTS : éliminer les gros déchets

3 Le dégrillage

Récupération des gros déchets (l'eau passe à travers différentes grilles)

4 Le dessablage-dégraissage

> Récupération des graisses et hydrocarbures en surface
> Récupération des sables fins au fond

LE TRAITEMENT BIOLOGIQUE : éliminer les déchets plus fins de manière naturelle

5 Le traitement bactériologique

Les bactéries, qui se développent dans le bassin, consomment la pollution dissoute.

6 La clarification

L'eau stagne, les résidus issus des bactéries (boues) décantent et l'eau de surface clarifiée est récupérée

LES TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES

7 En cas de baignade

Un traitement par ultra-violet permet d'éliminer les micro-organismes.

9 LE DEVENIR DES BOUES D'ÉPURATION

- Les boues sont déshydratées. Elles sont ensuite soit :
- > utilisées directement comme engrais agricole
 - > compostées
 - > incinérées ou placées en décharge si trop polluantes

8 LE REJET DE L'EAU ÉPURÉE

- L'eau dépolluée est rejetée dans le milieu naturel, soit :
- > dans un cours d'eau
 - > par infiltration dans le sol si celui-ci le permet



Votre unique et seul interlocuteur : le S.I.V.O.M

Pas de réseau d'Assainissement collectif ?

Il existe une solution qui répond à une réglementation rigoureuse, il s'agit de l'Assainissement Non Collectif...

L'assainissement individuel ... à chacun son entretien !

Les habitations, situées dans une zone d'assainissement non collectif, doivent être équipées d'un système d'épuration individuel (ou assainissement autonome), installé sur la parcelle bâtie. Plusieurs types d'assainissement individuel existent, qui s'adaptent à la nature du terrain et à l'habitation concernée.

Les installations défectueuses ou mal entretenues peuvent être sources de risques sanitaires.

C'est pourquoi, un entretien régulier de l'installation est nécessaire.

Dans le cas d'une fosse toutes eaux, celle-ci doit être notamment vidangée par une entreprise spécialisée.

Pour une utilisation normale, la fréquence de vidange est de 4 ans, en moyenne.

Depuis 2005, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) doit être mis en place par les Communes pour contrôler ces installations, à la construction (conception et exécution des travaux) et à l'usage (entretien).

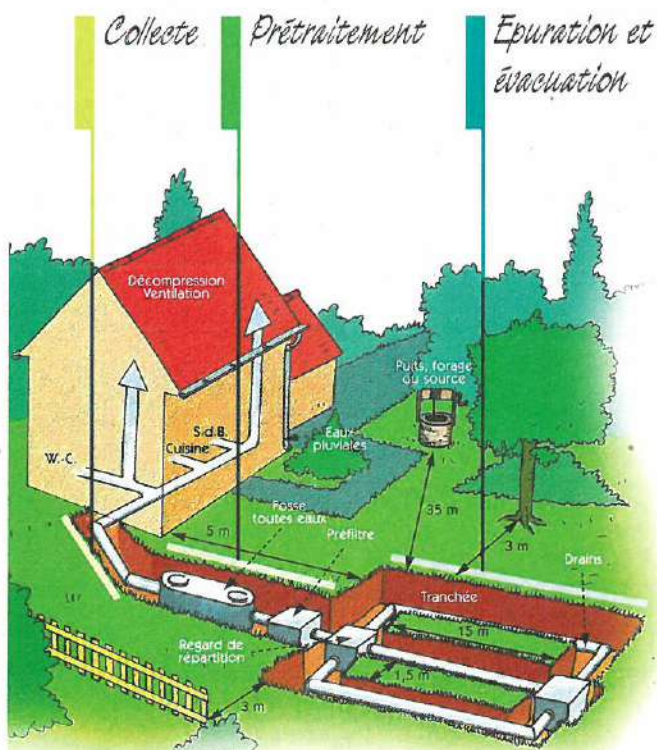


Schéma de principe d'une installation d'assainissement individuel
Illustration Conseil Général de l'Allier

Dans la mesure où les caractéristiques du sol conviennent, l'assainissement individuel constitue un dispositif complet permettant de traiter et d'évacuer l'ensemble des eaux usées domestiques.

Pour les cas particuliers (sols imperméables, trop forte pente, environnement sensible...), l'expertise géologique de la parcelle s'avère nécessaire. Elle devra s'appuyer sur le schéma de zonage mis en place par chaque commune.

Votre S.I.V.O.M. vous accompagne également dans cette mission...

Les 12 Communes adhérentes au S.I.V.O.M. ont toutes transféré leur compétence A.N.C. au Syndicat. Le domaine d'intervention du S.P.A.N.C. est donc constitué de l'ensemble du territoire formé par ces Communes.

Deux agents spécialisés, formés en permanence aux nouvelles réglementations sont à votre service pour toute aide et demande à ce sujet.

La création de ce service est toute récente. Sa première mission, accompagnée du bureau d'étude Habitat Territoire Environnement, sera de réaliser l'ensemble des diagnostics des installations d'A.N.C. sur le territoire du S.I.V.O.M. Cela permettra de constituer une base de données pour la gestion future. La durée de cette mission est de quinze mois. Elle a débuté début 2010 par les Communes de Urçay, L'Etelon, Saint-Bonnet-Tronçais, Hérisson, Louroux-Bourbonnais et Le Vilhain. Elle continuera sur les autres Communes tout au long des mois à venir, pour se terminer fin 2011.

Nous pouvons tous faire quelque chose pour l'environnement

Pour contribuer au bon état de l'eau, adoptons quelques gestes simples...mais qui changent tout :

- ◆ Ne jetons pas dans les toilettes les lingettes nettoyantes, les serviettes hygiéniques... Elles perturbent fortement le fonctionnement des stations.
- ◆ Ne jetons pas de produits toxiques et nocifs pour l'environnement dans l'évier ou les toilettes.
- ◆ Rapportons les vieux pots de peinture, les restes de produits phytosanitaires (herbicides, insecticides) en déchetterie ou auprès des revendeurs.
- ◆ Privilégions les produits (lessives, gels douches, shampoings...) qui respectent le mieux notre environnement.

**Consommer biodégradable...
c'est un geste de citoyen responsable !**



Les Brèves du Syndicat

Les travaux en cours...et à venir...quelques exemples...

- ◆ **Aménagement du carrefour du Cheval Blanc, à Meaulne** : renouvellement partiel du réseau d'eau potable.
Coût des travaux : 60 000 € financés par le budget du S.I.V.O.M.
- ◆ **Régénération (nettoyage) des puits du champ captant, Vallon-en-Sully** :
Coût des travaux : 155 000 € financés par le budget du S.I.V.O.M.
- ◆ **Renouvellement du réseau d'Eau Potable à Saint Bonnet-Tronçais** (Route de Braize 610 m, secteur route de Baignerault, 400 m, route de S'-Mamet 1400 m), à Vallon-en-Sully (Route des Guèzes, 290 m), pour un montant global estimé à 360 000 € et financés par le budget du S.I.V.O.M.
- ◆ **Réhabilitation de la canalisation des eaux usées à Saint-Bonnet-Tronçais (Centre Bourg)** :
Coût des travaux : 170 000 € financés par le S.I.V.O.M. (50 %), le Conseil Général et l'Agence de l'Eau (50 %)
- ◆ **Extension du réseau d'Assainissement Collectif, Route de Crochepot à Hérisson** :
Coût des travaux : 35 000 € co-financés par le S.I.V.O.M. et la Mairie (70 %) et le Conseil Général de l'Allier (30%).

Le Syndicat en chiffres...

- ◆ 12 Communes adhérentes
- ◆ 24 Délégués Syndicaux élus (2 par commune et 2 suppléants)
- ◆ 10 agents, dont un directeur, sept personnels techniques et trois personnels administratifs
- ◆ 450 km de conduites d'eau
- ◆ 6 000 habitants desservis
- ◆ 4 403 branchements au 31.12.2009 dont 499 dits herbagers
- ◆ 1984 branchements d'assainissement collectif
- ◆ 1920 installations d'assainissement non collectif.

Douze Communes... Des mêmes valeurs...

La mission première du Syndicat est de rendre un service à la population par le fait de la desserte en eau potable de ses abonnés. Bien que son fonctionnement soit parfois assimilé à la gestion d'une entreprise privée, il en résulte une différence majeure :

la notion de service public.

Notion d'autant mieux servie grâce à l'**intercommunalité** ; par la mise en commun des moyens, la réalisation d'économie d'échelle s'avère très importante. **La solidarité, la mutualité, l'égalité et le service de proximité de qualité** sont d'autres valeurs défendues et générées de façon systématique par notre Syndicat et fortement appréciées par la population locale.

Quand vous nous téléphonez, vous ne parlez pas à un « robot », ni à un agent qui recense des appels sur une plate-forme à l'autre bout de la France ou du monde...

Votre correspondant est local, proche de vous et vous comprend...

La continuité du service est une notion à laquelle notre Syndicat est fortement attaché. Pour ce faire, nous assurons un **service annuel complet 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**, notamment grâce à l'organisation permanente d'un service d'astreinte.

Le prix de l'eau, ça dépend de quoi ?

- ◆ **de la distribution de l'eau potable** : une ressource d'eau proche, abondante et de qualité allège les tarifs...
- ◆ **de la collecte du traitement des eaux usées** : des eaux usées collectées compatibles avec le système d'épuration évitent des surprises...
- ◆ **des taxes et redevances** : elles sont reversées pour financer l'amélioration de l'état de l'eau et des milieux aquatiques. Tous ces paramètres sont pris en compte dans l'élaboration de nos factures d'eau.



Pour tout renseignement ou

...Une urgence ?

Un seul numéro
04 70 06 50 51

7 jours sur 7 / 24 h sur 24h

Horaires d'ouverture des bureaux :

Du lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h / Le vendredi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Directeur de la publication : B. FAUREAU – Directeur délégué : J. PILARD - Rédaction J. PILARD et G. THOMAS
Photos : SIVOM – Conception & impression : Art & Net - 03190 AUDES - 06 98 09 48 18 - www.art-et-net03.com
Remerciements au Conseil Général de l'Allier et au Syndicat de la Basse Vallée de l'Allier